



Arrêté du Grand Conseil

Date de la séance du GC : 12 mars 2024
N° d'affaire : 2023.RRGR.329

Adapter enfin les tarifs de la physiothérapie ambulatoire au renchérissement

Le Grand Conseil du canton de Berne décide :

Adoption comme suit :

Chiffre 1:	Adoption comme postulat
Chiffre 1:	Rejet classement
Chiffre 2:	Adoption comme postulat
Chiffre 2:	Rejet classement
Chiffre 3:	Adoption comme postulat
Chiffre 3 :	Rejet classement

Berne, le 12 mars 2024

Au nom du Grand Conseil



Francesco M. Rappa
Président

Patrick Trees
Secrétaire général